



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-369**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 novembre 2023, le règlement numéro 2023-369 intitulé « Règlement relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton ».

Le règlement numéro 2023-369 a pour objectif de régir l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton dans le cadre :

- de toute activité événementielle temporaire sur un terrain du domaine public ayant obtenu l'autorisation de se tenir sur le territoire de la Municipalité d'Upton.
- de toute activité événementielle temporaire sur un terrain privé, payante ou gratuite, accueillant du public, et ayant obtenu l'autorisation de se tenir sur le territoire de la Municipalité d'Upton.
- de toute demande de permis relatif à l'usage commercial de casse-croûte.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Upton, ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière